

HEBDO F@OT 21

N°36 DU 11 MAI 2019

Réunion d'information sur le foot loisir en Côte d'Or !

Mardi 4 Juin



18h45



Le District de Côte D'or, est heureux d'invitez les responsables de section loisir, ainsi que les présidents de clubs, à une réunion d'information sur le développement du foot loisir en Côte D'or.

Le mardi 4 juin à 18h45 au district de Côte d'Or

6 rue du Golf, 21 800 Quetigny

Merci de nous confirmer votre présence par le lien doodle :

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la CTD DAP: pseurat@cote-dor.fff.fr - 0624213078

CAMPAGNE C.N.D.S 2019 : C'est parti

Veillez trouver toutes les informations relatives à l'appel à projets CNDS 2019 sur le site : <http://www.cote-dor.gouv.fr/appe-a-projet-cnds-associations-sportives-a1998.html>

Attention, l'année 2019 est une période transitoire comportant une expérimentation mise en œuvre par 28 fédérations pilotes !

Pour les associations et comités départementaux affiliés à ces fédérations, les demandes devront être faites directement auprès de ces dernières via le CompteAsso.

Liste complète des fédérations pilotes dans la [note départementale](#).

Les demandes CNDS ne peuvent pas encore être faites sur le site CompteAsso suite à un problème informatique mais vous pouvez dès maintenant :

- visionner les vidéos d'utilisation du Compteasso : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

- mettre à jour vos données administratives : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

- préparer votre demande de subvention CNDS grâce au cerfa n°12156*05 :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfaAndExtension=12156>

- vérifier que tous vos éducateurs sportifs possèdent une carte professionnelle valide :

<http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>

Dès que possible, vous serez informé par mail de l'ouverture des demandes CNDS via le CompteAsso.

Autre appel à projets en cours : Journée olympique et Fête du sport

Si vous organisez une manifestation les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 autour de la pratique du sport par le plus grand nombre, des valeurs de l'Olympisme, de l'ambition d'héritage de Paris 2024, cet appel à projets peut vous intéresser !

Le lien ci-après, vous permettra d'accéder au cahier des charges, de faire votre demande de labellisation et de subvention : <http://www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport>

Date limite : 3 mai 2019

Une enveloppe de 83 000 € est dédiée au financement des actions se déroulant en Bourgogne Franche-Comté.

Toute l'équipe de l'unité "Politiques sportives" reste à votre entière disposition :

Brigitte LANGEREUX : 03.80.68.31.14 - brigitte.langereux@cote-dor.gouv.fr

Xavier ALLISSE (*conseiller en charge du "sport santé", "sport et handicap", "sport, éducation, mixité, citoyenneté"*) : 03.80.68.30.97 - xavier.allisse@cote-dor.gouv.fr

Emmanuelle OUDOT : 03.80.68.31.08 - emmanuelle.oudot@cote-dor.gouv.fr

Pré-engagements Championnats jeunes saison 2019/2020

Date d'ouverture sur footclubs pour candidater dans les championnats U18 – U15 – U13

- **D1-> U18 –U15 – U13 à partir du 1^{er} Juin 2019**
- **D2-D3 -> U18 – U15 – U13 à partir du 1^{er} Juillet**

Plus d'information à partir de Lundi sur le site

AGENDA

Lundi 20 Mai 2019

Visio conférence Commission Labellisation/District à 18 h 00

Mardi 21 Mai 2019

Comité Directeur 18 h 00 au Conseil Départemental 21

Mardi 4 Juin 2019

Réunion d'information foot loisir à 18 h 45 au Siège du District

Jeudi 13 Juin 2019

DTD à 13 h 30 au siège du District

Mercredi 26 Juin 2019

DTD à 9 h 30 au siège du District

Formation Candidat Ligue – de 19 h 00 à 20 h 30 au Siège du District

Mardi 28/05

PROCES VERBAUX

BUREAU COMITE DIRECTEUR

PV 192 CD/18

Réunion du 13/05/2019

Présents

Président : D. DURAND

Membres : - Mme P TILLOL – MM. BERNIER P.Y – THIBERT J – EL IDRISSE M

Absents Excusés : Mme BORSATO M – MM. LECOUR B - MONNIN M - DA SILVA

COURRIERS

- **Courrier du FC Grésilles**, transmis à la commission statut de l'arbitrage (voir PV du 31 janvier 2019)
- **Courrier du comité local du MRAP**, (Mouvement pour le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) sur cette affaire, le président avait immédiatement reçu l'arbitre en apportant le soutien du Comité Directeur ainsi que les modalités d'accompagnement juridique.
- **Mails de propositions de médailles** au titre du Football entreprise, pris note. Les clubs et commissions seront sollicités pour faire remonter leurs propositions. A valider par le CD.
- Validation des arbitres désignés sur les demi-finales de coupes.
- Convention de partenariat entre le Collège Paul Fort / Is Selongey Foot pour la saison 2019/2020 signée par le Président et retournée à la Ligue. C'est un renouvellement qui doit être signé par les Présidents du District et de la Ligue.
- Foot à l'école, envoi des Kits par la Fédération. Daniel Durand a transmis à Peggy et Pierre Yves.
- Courrier reçu de la Ligue BFC pour une sanction disciplinaire d'un licencié
- **Mail de la FFF** concernant un championnat loisirs foot 5, cette proposition sera évoquée à la prochaine réunion Foot loisirs

INFORMATION DU PRESIDENT

- **Rencontre avec la Municipalité de TALANT** : Le président a participé à un échange avec le Maire Gilbert Menu concernant le projet de la municipalité vis-à-vis d'un nouveau club de football à Talant. Affaire à suivre vu que le club de Talant à une dette envers le district.
- **Projet de fusion** : Le bureau valide et transmet à la Ligue BFC le projet de fusion du DFCO Association et du DFCO Féminin
- **Tournoi Inter District Futsal Féminin** : Le District des Flandres a lancé une invitation pour un tournoi inter Districts Futsal féminin, nous ne donnerons pas suite à cette invitation.

QUESTIONS DIVERSES

- Récompenses PEF AWARDS.
- Bons d'achats de 100€ chez Sport Comm accordé aux 3 clubs supports du village tour, DUC, Villers les pots et St Jean de Losne, remise le 12 juin à la soirée des récompenses.
- Une stagiaire du Lycée Prieur d'Auxonne arrivera ce mardi pour 1 mois de stage en communication

Comité Directeur mardi 21 mai à 18h30 au Conseil Départemental

La séance est levée à 16h00

Le Président : D. DURAND

Le secrétaire de séance : J. THIBERT

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 191 CC/39

Réunion du 15/05/2019

Présents : MM. LECOUR B – DA SILVA S – BELORGEY B – VALOT N – FAORO P

I-ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 ACCESS – U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = $(150 + (80 : 2) = 190$ points)

Barème : TOUT AUTRE LICENCIÉ

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 10/05/2019

Retrait de point(s) appliqué au classement du 10/05/2019 (avec rappel des points du classement de l'Ethique Sportive)					
Division	Clubs	19/12/2019	30/03/2019	10/05/2019	
D1	SAVIGNY CHASSAGNE		2 (128 pts)		
D2	MARSANNAY 2	1 (107 pts)			
D2	CHENOVE			2 (131 pts)	
D2	OUGES			1 (118 pts)	
D3	CHAMESSON			1 (109 pts)	
D3	PERRIGNY LES DIJON			2 (130 pts)	
D3	BEAUNE AS		1 (105 pts)		
U15 D2	USCD	2 (101pts)			

II- SENIORS

2.1 FORFAITS

Match 21259292 D4 Niv Bas - A MONTIGNY/AUBE – VITTEAUX 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré de VITTEAUX 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à VITTEAUX 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à MONTIGNY/AUBE.

Amende 50€ à VITTEAUX.

Match 21259293 D4 Niv Bas A PRECY 2 – ESVO 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré d'ESVO 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ESVO 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à PRECY 2.

Amende 50€ à ESVO.

Match 21317557 D4 Niv Bas B MAREY 2 - ENT ESTV 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré d'ENT ESTV 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ENT ESTV 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à MAREY 2.

Amende 50€ à ENT ESTV.

Match 21317603 D4 Niv Bas C ENT FCCL 3 – UFCO 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré d'UFCO 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à UFCO 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à Ent FCCL 3.

Amende 50€ à UFCO.

Match 21317604 D4 Niv Bas C RUFFEY STE MARIE 2 – LACANCHE 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré de LACANCHE 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à LACANCHE 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à RUFFEY STE MARIE 2.

Amende 50€ A LACANCHE.

Match 21259137 D4 Niv Haut C BLIGNY – SOMBERNON GISSEY 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré de SOMBERNON GISSEY 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à FCSG 2 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à BLIGNY.

Amende 50€ à SOMBERNON GISSEY.

2.2 FORFAIT GENERAL

De LONGVIC 3 en D3- A

Les équipes devant rencontrer LONGVIC sont priées de la rayer de leur calendrier.

Le championnat étant à sa 20^{ème} journée, l'équipe de LONGVIC 3 conserve ses points.

Amende 120€ à LONGVIC.

2.3 RESERVE

Match 21259109 D4 B NH GEVREY 2 – MORVANDELLE du 12/05/2019

Réserve d'ES MORVANDELLE.

La Commission des Compétitions dit la réserve non recevable.

1.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 21410824 CCO ½ FINALE MARSANNAY 2 – IS/SELONGEY 4 du 19/05/2019 se jouera le 18/05/2019 à 19H30.

Pour la régularité du championnat les 2 dernières journées devant se dérouler à la même heure pour les matchs à enjeux.

Match 20703326 D2 A MANLAY – ST JEAN DE LOSNE 2 du 26/05/2019 aura lieu à 13H00.

Match 20703454 D2 B CHEVIGNY ST SR 2 – EF VILLAGES du 26/05/2019 se jouera à 15H00

Match 20703590 D3 A DIJON POUSSOT – PLOMBIERES 2 se jouera à 13H00.

Match 20703854 D3 C ENT TART LE HAUT – DAIX 2 du 26/05/2019 à 15H00 à IZEURE.

1.4 COURRIERS

Retour de dossier de la commission de discipline

Match 20703960 D3 D THURY – PERRIGNY LES DIJON du 14/04/2019

Match perdu aux deux clubs 0 but / moins un point.

III- JEUNES

3.1 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et de présence ci-dessous et n'ayant eu aucune explication quant à ce manquement, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Pointage plateaux des 4 et 11 Mai 2019				
Feuilles de présence	U11		U9	U7
	04-mai	11-mai	04-mai	04-mai
Aiserey Izeure			à Quetigny	
Chenôve	à Gevrey			
Chevigny	à Morvandel			
Dfco fém 1			à Usco	
Esvo		à Pouilly		
Fenay				à Chenôve
Fontaine les Dijon	à Gevrey	à Brazey	à Mvf	
Grésilles		à Plombières		
Is Selongey		à Sennecey		
Longvic		à Beaune		
Marsannay		à Chevigny		
Mvf	à Val de Norge	à Mvf		
Quetigny	à St Apollinaire			
Ruffey			à Nelay	
Seurre		à Chevigny		
Uccf	à Is Selongey			à Montigny
Val de Norge			à Mvf	
Vougeot				à Genlis
Feuilles de bilan	U11			
	04-mai	11-mai		
Asfo		x		
Daix	x			
Dfco	x			
Longvic	x			
Mvf		x		
Vingeanne		x		

3.2 POINTAGE FEUILLES U13

Feuille de match manquante

Samedi 11/05/2019

21322238 52502.1 523923 St Jean De Losne 2 549970 Bessey Citeaux 1

La Commission des Compétitions informe des dates limites des championnats jeunes :

U18 – U15 : 25/05/2019

U13 : 29/05/2019

3.3 FORFAITS

Match 21287886 U18 D2 A ST JEAN DE LOSNE – LONGVIC du 11/05/2019

Forfait non déclaré de ST JEAN DE LOSNE.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ST JEAN DE LOSNE 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à LONGVIC.

Amende 100€ à ST JEAN DE LOSNE.

Match 21322180 U13 D3 D VINGEANNE – MPL 2 du 11/05/19

Forfait déclaré de VINGEANNE.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à VINGEANNE 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à MPL 2.

Amende 30 € à VINGEANNE.

Match 21322266 U13 D3 G GRESILLES 2 – ENT FCCL 2 du 11/05/19

Forfait déclaré de FCCL 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à FCCL 2 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à GRESILLES 2.

Amende 30 € à FCCL.

Match 21322267 U13 D3 C FAUVERNEY 2 – ENT VOUGEOT 2 du 11/05/19

Forfait non déclaré de FAUVERNEY 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à FAUVERNEY 2 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à ENT VOUGEOT 2.

Amende 60 € à FAUVERNEY.

Match 21322181 U13 D3 D DUC – GENLIS 2 du 11/05/19

Forfait déclaré de GENLIS 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à GENLIS 2 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à DUC.

Amende 30 € à GENLIS.

3.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21288390	U13 D2	C	RUFFEY ST MARIE	1	MEURSAULT	1	11/05/2019	15H	18/05/2019	13H30
21327033	U18 D3	A	MIREBELLOIS PONT/LAM	1	E.S. MORVANDELLE	1	18/05/2019	16H		STADE DU PARTERRE 1 à MIREBEAU SUR BEZE
21288067	U15 D2	B	MIREBELLOIS PONT/LAM	1	GEVREY CHAMBERT	1	18/05/2019	15H	14H	
21288030	U15 D2	A	DAIX	1	ENT MANLAY	1	25/05/2019	15H	16H	
21327075	U15 D3	A	MARSANNAY	2	SEURRE	1	25/05/2019	15H	18/05/2019	16H
21341169	U15FEM	A	MEURSAULT	1	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1	18/05/2019	15H	01/06/2019	
21341171	U15FEM	A	VILLERS	1	IS-SELONGEY	1	18/05/2019	15H	10H	

Match 21287977 U15 D1 UCCF - IS/SELONGEY du 18/05/2019 se jouera à 11h00.

Match 21287826 U18 D1 USSE – IS/SELONGEY du 18/05/2019 se jouera à 14h00 à SEMUR.

IV- FEMININES**4.1 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRE**

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21341169	U15FEM	A	MEURSAULT	1	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1	18/05/2019	15H	01/06/2019	
21341171	U15FEM	A	VILLERS	1	IS-SELONGEY	1	18/05/2019	15H	10H	
21341167	U15FEM	A	MEURSAULT	1	ASPTT DIJON	1	11/05/2019	15H	22/05/2019	
21400308	CPEFEM	O	E.F VILLAGES	1	TILLES F.C.	1	20/05/2019	20H		STADE MUNICIPAL à COUTERNON

4.2 RESERVE

Match 21385618 Séniors Féminines à 8 poules Niveau Haut A TILLES FC - DUC 2 du 13/05/2019

Reserve de TILLES FC, régulièrement confirmée, droits à débiter sur le compte du club, sur la qualification et la participation des joueuses DA SILVA Fanny, MAGNE Juliette, CLAVEL Laetitia, DUCREUX Juliette, KEDDAR Samira ayant participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Après vérifications il s'avère que les joueuses DA SILVA Fanny et DUCREUX Juliette ont participé à la rencontre supérieure du 12/05/2019.

La Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité à DUC 2 0-5 / -1 pt pour en porter le bénéfice à TILLES FC.

La Commission des Compétitions demande au trésorier de débiter le compte de DUC 2 du montant de la réserve pour en créditer le compte de TILLES FC.

4.3 FORFAIT

Match 21341197 CRITERIUM à 8 A REMILLY / DIJON DINAMO du 13/05/19

Forfait non déclaré de DIJON DINAMO.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à DIJON DINAMO 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à REMILLY.

Amende 30 € à DIJON DINAMO.

V- FUTSAL

5.1 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21385434	FUTSALSENIORS	A	F5 DIJON METROPOLE	3 DIJON U.L.F.E.	2 15/05/2019	21H	29/05/2019		

Match 21385436 Futsal Séniors F5 METROPOLE 2 DIJON ULFE 2 du 22/05/2019

Suite au match de Coupe de Bourgogne programmé le même jour, la commission remet le match à une date ultérieure et demande au club de trouver une date en commun accord.

VI - FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du

match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Match 21259079 D4 – NIV HAUT – A GRESILLES FC 2 – TILCHATEL 2 du 12/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs.

Au vu du rapport informatique il s'avère que la composition a été faite à 14 h 23 min et 14 sec puis récupérée.

La composition de l'équipe doit être saisie la veille du match sur le site WEB, le jour du match vous devez aller sur « préparation équipe » et faire aucune transmission.

Mais nous vous rappelons qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21287824 U18 D1 MARSANNAY – ST APOLLINAIRE du 11/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre officiel et rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, les clubs doivent obligatoirement prendre une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21287890 U18 D2 LONGVIC – DAIX du 7/04/2019

Absence du rapport d'échec. Amende 36 €

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match U18 D3 IS SELONGEY 2 – SENNECEY LES DIJON du 11/05/2019

La Commission

Prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre officiel

Rappelle au club d'IS/SELONGEY que le rapport d'échec doit être détaillé et qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, les clubs doivent obligatoirement prendre une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21327891 U15 à 8 GENLIS 3 – Ent TILLES FC du 11/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre officiel et rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, les clubs doivent obligatoirement prendre une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21327890 U15 à 8 GEVREY – IS/SELONGEY du 11/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

VI.1 FMI NON TRANSMISES OU EN RETARD des 12 et 13 MAI 2019

Retard transmission de la F.M.I : DINAMO (Amende 16 € en cas de récidive)

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : S. DA SILVA

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 190 FE/31

Réunion du 15/05/2019

Présents : MM. NAUDET JP - FREREJACQUES A - PAGANT JM - BAILLY P

Absents excusés : MM. - A MESSAI

I - COURRIERS

- **E-mail Ville de Dijon, service des sports :** demandes de créneaux saison 2019/2020, pris note.

Les clubs désirant un créneaux d'entraînement pour la saison 2019/2020 sont priés de se faire connaître auprès de la commission foot entreprise rapidement.

II -SPORTIF

AG DU FOOT ENTREPRISE le Mercredi 19 juin 2019 à 18H30 à la Maison D'arrêt de Dijon (72 rue D'auxonne)

Match 21410829 Challenge C. Meunier Take us- Municipaux Chenôve du 18/05/19

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise la modification ci-dessous se jouera sur le terrain de Chenôve à 14h30 le 18/05/19

III - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Match 21392221 Municipaux Chenôve – Enseignant du 11/05/2019

Suite au rapport d'échec établi et signé par les deux clubs et l'arbitre.

La Commission demande au club de CHENOVE MUNICIPAUX de mettre à jour l'heure de la tablette.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Transmission FMI du 11/05/19 : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**

ETHIQUE FAIR PLAY D1

Seniors Departemental 1		31111					
Aucune		Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	508862	Asptt Dijon	2	0	10	20	-10
2	552004	Aiserey Izeure Football Club	1	0	14	20	-14
3	523635	A.S. De Pouilly En Auxois	1	0	33	20	-33
4	582593	Is-Selongey Football	4	0	44	20	-44
5	538216	A.S.F.C. Daix	1	0	45	20	-45
6	548171	F.C. Corgoloin Ladoix	1	0	48	20	-48
7	528772	Dijon U Luso Francaise Europeen	1	0	55	20	-55
8	553300	F. C. Saulon Corcelles	1	0	57	20	-57
9	528621	Fontaine Les Dijon F.C.	2	0	63	20	-63
10	522263	A.S. Quetigny	3	0	64	20	-64
11	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	75	20	-75
12	581917	U. S. Savigny Les Beaune Chassagne Montra	1	0	131	20	-131

ETHIQUE FAIR PLAY D2

Seniors Departemental 2		31121					
Aucune		Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	531951	A.S.C. De Marlay	1	0	13	20	-13
2	582593	Is-Selongey Football	5	0	15	20	-15
	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	2	0	15	20	-15
4	581367	Tilles Football Club	1	0	17	20	-17
5	524849	Ent.F. Villages	1	0	21	20	-21
6	523923	A.S.U.J.L. St Jean De Losne	2	0	27	20	-27
7	512759	Ent.S. Du Val D'Ouroe	1	0	30	20	-30
8	521167	A.S. Gevrey Chambertin	1	0	31	20	-31
9	525430	C. Leo Lagrange D'Echenon	1	0	33	20	-33
10	525648	A.S. St Apollinaire	3	0	37	20	-37
11	548751	A. Gresilles F.C. Dijon	1	0	40	20	-40
12	506770	A.S. Lacanche	1	0	42	20	-42
13	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	2	0	47	20	-47
14	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	53	20	-53
	528918	A. S. De La Fontaine D'Ouche	1	0	53	20	-53
16	580305	Val De Norge F. C.	1	0	54	20	-54
17	525831	F.C. Neuilly	1	0	57	20	-57
18	516657	C.S. Auxonnais	2	0	60	20	-60
19	534786	F.C. De St Remy Les Montbard	1	0	74	20	-74
20	553295	Montbard Venarey Football	2	0	82	20	-82
21	526741	A.L.C. Longvic	2	0	90	20	-90
22	524184	Cerc.Laiq. Marsannay	2	0	113	20	-113
23	541543	F.C. Ouges Fenay	1	0	118	20	-118
24	506867	Cerc.S.Laiq. Chenove	2	0	131	20	-131

ETHIQUE FAIR PLAY D3

Seniors Departemental 3			31131				
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matches	Total Total pondéré
1	553360	Dinamo Dijon	1	0	6	20	-6
2	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	2	0	7	20	-7
3	534786	F.C. De St Remy Les Montbard	2	0	9	20	-9
4	523635	A.S. De Pouilly En Auxois	2	0	10	19	-10
5	550839	U.S. Semur En Auxois Epoisses	2	0	11	20	-11
6	524960	A.S.C. De Plombieres	2	0	13	20	-13
	547733	U.F.C. De L Ouche	1	0	13	20	-13
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	3	0	13	19	-13
9	525831	F.C. Neuilly	2	0	15	20	-15
10	580964	F.C. De Fenay	1	0	16	20	-16
	529629	A.S.F. Tillenay	1	0	16	19	-16
	524212	F.C. Remilly	1	0	16	19	-16
13	581367	Tilles Football Club	2	0	17	19	-17
	506803	A.S. Genlis	2	0	17	19	-17
	581368	F.C. Mirebellois Pontailier Lamarche	2	0	17	19	-17
16	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	3	0	18	20	-18
17	582351	F. C. De Sombemon Gissey	1	0	19	20	-19
18	581917	U. S. Savigny Les Beaune Chassagne Montra	2	0	21	20	-21
19	508790	U.S. Cheminots Dijonnais	3	0	22	19	-22
	527238	F.C. De Sennecey Les Dijon	1	0	22	19	-22
21	590884	Am. S. Des Poussots Dijon	1	0	23	20	-23
	524565	F.C. St Euphrone	1	0	23	20	-23
23	548830	A.S. Til Chatel	1	0	26	20	-26
	581051	F. C. Etevaux Binges Perrigny	1	0	26	18	-26
25	521729	U.S. Marey Cussey	1	0	27	20	-27
26	546171	F.C. Corgoloin Ladoix	2	0	30	20	-30
	526741	A.L.C. Longvic	3	0	30	19	-30
28	523923	A.S.U.J.L. St Jean De Losne	3	0	31	18	-31
	524849	Ent.F. Villages	2	0	31	18	-31
30	506864	Football Des Cantons Aignay Baigneux	1	0	32	20	-32
31	542181	A.S. Departementale Des D.O.M.	1	0	39	20	-39
	538216	A.S.F.C. Daix	2	0	39	18	-39
33	549970	F.C. Bessey L/ Citeaux	1	0	41	20	-41
34	553300	F. C. Saulon Corcelles	2	0	46	19	-46
35	538406	F.C. Des Hautes Cotes	1	0	48	20	-48
36	548134	F.C. Vingeanne	1	0	50	20	-50
37	553297	F. Champdotre Longeault Association	1	0	52	19	-52
38	550838	Ent.S. Tart Le Haut Varanges	1	0	58	19	-58
	520563	U.S. Brazey En Plaine F.	1	0	58	18	-58
40	530809	S.C. Vitteien	1	0	64	20	-64
41	511636	U.S. De Meursault	2	0	66	20	-66
42	581728	Spartak Bressey	1	0	80	20	-80
43	524460	A.S. Foy.Rur. De Thury	1	0	90	20	-90
44	506750	A. S. Beaunoise	2	0	107	20	-107
45	580440	Football Club Chameçon	1	0	109	20	-109
46	523457	A.S. Perrigny Les Dijon	1	0	130	20	-130

ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1

U18 D1						
Aucune		Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total Total pondéré
1	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	2	0	2	16 -2
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	1	0	2	9 -2
3	550839	U.S. Semur En Auxois Epoisses	1	0	3	7 -3
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	3	7 -3
5	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	1	0	8	16 -8
6	506803	A.S. Genlis	1	0	12	16 -12
7	524184	Cerc.Laiq. Marsannay	1	0	18	17 -18
8	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	1	0	22	9 -22
9	582593	Is-Selongey Football	1	0	27	16 -27
10	582633	Gj Montbard Venarey St Remy	1	0	29	16 -29
11	525648	A.S. St Apollinaire	1	0	30	17 -30
12	522263	A.S. Quetigny	1	0	49	16 -49

ETHIQUE FAIR PLAY U18 D2

U18 D2						
Aucune		Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total Total pondéré
1	581367	Tilles Football Club	1	0	0	14 0
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	0	8 0
	550839	U.S. Semur En Auxois Epoisses	1	0	0	7 0
	530809	S.C. Vittelien	1	0	0	6 0
5	540102	Jeunes Dijon Foot 21	1	0	1	13 -1
	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	2	0	1	13 -1
	526741	A.L.C. Longvic	1	0	1	12 -1
8	521167	A.S. Gevrey Chambertin	1	0	2	14 -2
9	516657	C.S. Auxonnais	1	0	4	13 -4
10	538216	A.S.F.C. Daix	1	0	5	13 -5
11	548751	A. Gresilles F.C. Dijon	1	0	6	6 -6
12	547733	U.F.C. De L Ouche	1	0	7	14 -7
13	546171	F.C. Corgoloin Ladoix	1	0	8	13 -8
14	511636	U.S. De Meursault	1	0	13	13 -13
15	523923	A.S.U.J.L. St Jean De Losne	1	0	14	13 -14
16	523635	A.S. De Pouilly En Auxois	1	0	22	13 -22
17	525648	A.S. St Apollinaire	2	0	29	13 -29
18	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	41	13 -41

ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1

U15 D1						
Aucune		Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total Total pondéré
1	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	0	6 0
2	524184	Cerc.Laiq. Marsannay	1	0	1	16 -1
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	1	0	1	16 -1
	540102	Jeunes Dijon Foot 21	1	0	1	15 -1
	506803	A.S. Genlis	1	0	1	7 -1
6	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	1	0	3	9 -3
7	525648	A.S. St Apollinaire	1	0	4	16 -4
	582633	Gj Montbard Venarey St Remy	1	0	4	14 -4
9	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	2	0	7	9 -7
10	582593	Is-Selongey Football	1	0	15	15 -15
11	581367	Tilles Football Club	1	0	16	16 -16
12	526741	A.L.C. Longvic	1	0	18	15 -18

ETHIQUE FAIR PLAY U15 D2

U15 D2			33321					
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	547733	U.F.C. De L Ouche	1	0	0	15	0	
	528918	A. S. De La Fontaine D'Ouche	1	0	0	15	0	
	506750	A. S. Beaunoise	2	0	0	15	0	
	546171	F.C. Corgoloin Ladoix	1	0	0	15	0	
	511836	U.S. De Meursault	1	0	0	15	0	
	528621	Fontaine Les Dijon F.C.	2	0	0	15	0	
	523923	A.S.U.J.L. St Jean De Losne	1	0	0	15	0	
	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	1	0	0	15	0	
	506803	A.S. Genlis	1	0	0	8	0	
	553864	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	0	8	0	
11	581368	F.C. Mirebellois Pontailier Lamarche	1	0	1	16	-1	
	582633	Gj Montbard Venarey St Remy	2	0	1	15	-1	
	538216	A.S.F.C. Daix	1	0	1	15	-1	
	531951	A.S.C. De Marlay	1	0	1	15	-1	
	521167	A.S. Gevrey Chambertin	1	0	1	15	-1	
	506803	A.S. Genlis	2	0	1	7	-1	
	550838	Ent.S. Tart Le Haut Varanges	1	0	1	7	-1	
18	522263	A.S. Quetigny	1	0	2	15	-2	
	531711	Ruffey Ste Marie Football Club	1	0	2	7	-2	
20	516657	C.S. Auxonnais	1	0	4	7	-4	
21	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	5	15	-5	
22	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	3	0	106	15	-106	

ETHIQUE FAIR PLAY F.E D1

D1 Foot Entreprise			38111					
Aucune			Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	615686	Juristes Associes F.C. Dijon	0	2	1	13	-2	
	616030	F. C. Des Bo'	0	2	1	12	-2	
	602684	Asptt Dijon	0	2	1	12	-2	
4	664039	Atlas F.C	0	5	1	13	-5	
5	610601	A.S. Municipale Chenove	0	6	1	13	-6	
6	682453	Cr Take Us - Dijon	0	7	1	13	-7	
	609517	Am. Du Personnel De La Chartreus	0	7	1	12	-7	
8	604036	Municipaux De Dijon	0	12	1	13	-12	
9	608147	A.S. Des Etoiles D'Argent Dijon	0	22	1	13	-22	
10	604986	A.S. Enseignant De Dijon	0	39	1	13	-39	
11	681029	Groupama Sports	0	48	1	13	-48	